



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Mercredi 19 décembre 2012** à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	13/12/2012
Affichage	13/12/2012

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	26	7

THEME : PERSONNEL 2

**OBJET : CREATIONS DE
POSTES EMPLOI D'AVENIR.**

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

DUFOUR Maurice pouvoir à PETELET Renée.
PEYTHIEU Eric pouvoir à DAVANTURE Bruno.
BRUNET Pascale pouvoir à NICOLOSO Alain.
BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
RAPANOEL Séverine pouvoir à FABRE Mireille.
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe.
ROUBAUD Sabin pouvoir à NUSSBAUM Richard.

Absents-Excusés :

DUFOUR Maurice, PEYTHIEU Eric, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, ROUBAUD Sabin.

Secrétaire de Séance : CODURI Laetitia.



Rapporteur : Jacques JALADE.

Eu égard à la problématique du chômage, notamment chez les jeunes, et afin de faciliter leur insertion dans le monde professionnel le conseil municipal de la commune de Briançon a déjà délibéré dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi ».

On peut constater que ce type d'emploi aidé a donné toute satisfaction et a permis d'apporter une aide efficace aux services municipaux, et notamment aux services techniques.

Le nouveau dispositif d'accompagnement dans l'emploi des jeunes, nommé « **Emploi d'Avenir** », est un contrat aidé qui s'adressent aux personnes de moins de 26 ans, peu ou pas diplômées, rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'avenir est placée sous la responsabilité de la Mission Jeunes 05 (ou Cap Emploi pour les travailleurs handicapés) pour le compte de l'Etat.

Aujourd'hui, il apparaît nécessaire, par le biais des contrats aidés, de poursuivre le renforcement des services techniques en créant de nouveaux postes d'adjoints techniques.

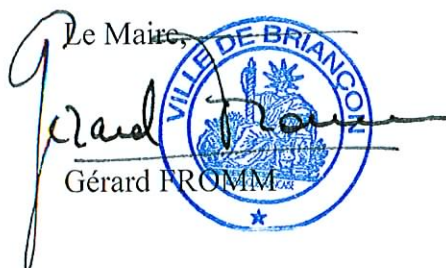
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :


- De décider la création de postes d'adjoints techniques dans le cadre du dispositif « Emploi d'Avenir » en fonction des besoins des services **à compter du 19 novembre 2012** ;
- De préciser que ces contrats seront d'une durée minimale de un an et d'une durée maximale de trois ans, sous réserve de l'accord du prescripteur ;
- De préciser que la durée du travail hebdomadaire est fixée à trente-cinq heures (35 heures) sur la base du SMIC horaire ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM



TRANSMIS LE 26 DEC. 2012
PUBLIÉ LE 26 DEC. 2012
NOTIFIÉ LE 27 DEC. 2012